

PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE URBAINE

POUR UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE ET INCLUSIVE





LE PLAN D'ACTION EN QUELQUES MOTS

Ce plan d'action entend contribuer à conforter la Métropole dans son futur de métropole durable et à la placer sur les rangs des grandes métropoles européennes en matière d'agriculture urbaine :

- Une métropole qui produit localement des produits ultra-frais pour ses habitants, et qui fait entrer l'agriculture dans la ville pour sensibiliser à une alimentation saine et mieux faire connaître à tous la richesse de l'agriculture métropolitaine ;
- Une métropole plus verte, où l'agriculture est mobilisée pour mieux gérer les franges urbaines, réduire les risques (notamment feu de forêt) et les températures,
- Une métropole solidaire, qui innove pour ses quartiers, et dynamise le lien social entre habitants autour de jardins partagés, collectifs ou scolaires.

Dans sa première phase de mise en œuvre, il totalise 30 actions phares, incluant la mise en place de dispositifs publics dont pourront bénéficier les 100 initiatives d'agriculture urbaine recensées sur Marseille, aujourd'hui confrontées à de trop nombreuses difficultés administratives et

économiques : il s'agit autant de donner accès à l'eau agricole que de lancer plusieurs appels à projets visant à mettre à disposition du foncier public ou à attribuer des subventions, ou encore d'accompagner la Cité de l'agriculture dans sa mission d'intérêt général de soutien concret et opérationnel aux projets d'agriculture urbaine.

Parmi ces 30 actions phares, se trouvent également des initiatives publiques majeures pour permettre l'accès de tous les citoyens à des produits frais via la création d'une halle de producteurs dans l'Est de Marseille et la préparation d'un concours d'architecture pour installer une halle gastronomique à la Joliette, vitrine des produits du territoire, en lien avec MPG2019, Année de la Gastronomie en Provence.

Enfin, pour replacer la nature au cœur de la ville, le plan d'action prévoit la création d'un vaste parc agricole sur les piémonts du massif de l'Étoile, qui valorisera à terme 70 hectares de surfaces agricoles, et le soutien aux dizaines de jardins partagés et collectifs de la ville via la création d'un centre de ressources des jardins collectifs, un lieu accessible à tous les citoyens.



LE PLAN D'ACTION EN QUELQUES CHIFFRES

Plus de 40 hectares de terres mises ou remises en culture sur le territoire de Marseille

Plus de 20 exploitations agricoles professionnelles installées

1 halle de producteurs en demi-gros installée dans l'Est de Marseille

1 concours d'architecture lancé pour une halle gastronomique à la Joliette

1 parc agricole préfiguré à Sainte-Marthe

1 centre de ressources pour les jardins collectifs

2,1 millions d'euros dédiés à l'agriculture urbaine en 2020

Dans un contexte d'accélération du changement climatique et de modifications profondes des pratiques alimentaires et des attentes citoyennes, les villes et les métropoles s'interrogent sur la place qu'elles doivent accorder à l'agriculture dans leur développement urbain. Des jardins partagés de Miramas à la ferme urbaine « Terre de Mars » à Marseille, les initiatives d'agriculture urbaine se multiplient sur le territoire métropolitain. Ces nouveaux agriculteurs viennent apporter une nouvelle dimension au portrait agricole métropolitain, déjà riche et diversifié. Comment appréhender l'agriculture urbaine sur notre territoire ? Quel rôle peut-elle jouer dans la métropole de demain ? Comment l'encadrer, comment l'appuyer ? C'est à ces diverses questions que la note de cadrage vient apporter des éléments de réponse.

1 POURQUOI UN PLAN D'ACTION DÉDIÉ À L'AGRICULTURE URBAINE ?

L'agriculture urbaine est caractérisée par la très grande diversité de ses formes, qui vont des jardins potagers communautaires aux exploitations agricoles sur les franges de la ville, en passant par des productions spécialisées sur toits ou terrasses. Les définitions de l'agriculture urbaine sont donc multiples aujourd'hui.

La Métropole englobe sous ce terme l'agriculture intra-urbaine, c'est-à-dire la production alimentaire en milieu urbain, et l'agriculture périurbaine, qui est pratiquée dans les périphéries des villes. En périurbain, l'activité agricole est principalement le fait d'agriculteurs professionnels qui la pratiquent sur des terres souvent agricoles depuis des décennies, ayant résisté à l'urbanisation. Dans les villes, l'agriculture intra-urbaine peut être professionnelle ou non, à vocation économique mais pas uniquement, investit des toitures et réinvente les pratiques culturelles. En raison de la structure urbaine multipolaire de la métropole, caractérisée par une interpénétration des espaces urbains, naturels et agricoles, ces deux types d'agriculture s'entremêlent, tout en faisant face à des enjeux et des problématiques relativement différents.

Alors que **l'agriculture péri-urbaine et rurale sont prises en compte dans le projet métropolitain Ambition 2040 » et dans les 6 Schémas de cohérence territoriale des Territoires** qui composent la Métropole, le développement de l'agriculture intra-urbaine est jusqu'à présent essentiellement basé sur des initiatives privées, soutenues de façon ponctuelle par la Métropole, le Département des Bouches-du-Rhône ou les villes, sur des projets emblématiques.

• **OBJECTIFS** - Le présent plan d'action a pour objectif de coordonner les efforts et investissements des différents partenaires institutionnels intervenant sur le sujet, **en posant un cadre stratégique à même de répondre aux principaux défis rencontrés par les agriculteurs urbains, qu'ils interviennent sur les franges de la ville (dans un contexte péri-urbain), ou en plein cœur du milieu urbain.** Il vise à mettre en place les conditions institutionnelles nécessaires au bon développement des initiatives privées et à soutenir certaines initiatives publiques ou publiques-privées susceptibles d'être répliquées.

• **ÉCHELLE D'INTERVENTION** - L'agriculture urbaine n'est pas confinée aux grandes villes et peut se développer dans les villes moyennes et les bourgs ruraux. Le soutien de la Métropole à l'agriculture urbaine peut par conséquent couvrir de larges portions du territoire métropolitain. Néanmoins, en tant que politique pilote, le plan d'action portera dans une première phase sur un périmètre plus restreint, afin de pouvoir bénéficier de retours d'expérience significatifs avant une extension en deuxième phase. Ce périmètre de phase 1 correspond au territoire de la ville de Marseille. En effet, son potentiel avéré en agriculture urbaine et l'existence d'acteurs spécialisés sur lesquels le plan d'action pourra s'appuyer constituent une opportunité pour les autres territoires urbains de la métropole. Dans une seconde phase, cette politique pourrait être étendue à d'autres villes de la métropole.

• **CALENDRIER** - Le plan d'action sera mis en œuvre sur deux ans, à partir de fin 2019. La phase 2 sera engagée dès 2020 sur une zone élargie.

SYNERGIES AVEC LES STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un certain nombre de compétences au croisement desquelles se situe l'agriculture urbaine : les compétences Aménagement urbain, Politique de la Ville /Cohésion sociale, Environnement et Agriculture. De plus, **le projet métropolitain, qui vise à installer la métropole dans son futur de « Métropole à vivre », valorise l'agriculture comme le terreau d'une nouvelle prospérité**, via l'alimentation, la biodiversité et le cadre de vie. Par ailleurs, il identifie l'agriculture urbaine comme un levier de renforcement de l'attractivité des centres-villes.

L'articulation de ces compétences est actuellement au cœur de la démarche de Projet alimentaire territorial, porté conjointement par la Métropole et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles. Les 6 axes stratégiques du Projet alimentaire territorial (économie, aménagement, nutrition-santé-accessibilité sociale, environnement, patrimoine, innovation) organisent les rôles complémentaires de l'agriculture intra-urbaine, périurbaine et rurale du territoire, professionnelle ou non, ainsi que l'ensemble des fonctions qui y sont liées.

2 QUELLE(S) AGRICULTURE(S) URBAINE(S) DANS LA MÉTROPOLE AUJOURD'HUI ?

L'analyse de la dynamique présentée ci-dessous est essentiellement basée sur la ville de Marseille, comme expliqué plus haut ; elle devra être étendue aux autres villes de la métropole avant le lancement de la phase 2 du plan d'action.

On retrouve sur le territoire marseillais les différentes formes d'agriculture urbaine, dans toute leur diversité. Pour les appréhender, le plan d'action s'inspire de la classification élaborée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son récent rapport.

/ AGRICULTURE URBAINE MARCHANDE

Elle se caractérise par sa finalité commerciale et sa recherche de productivité puisque ses productions sont destinées à être vendues.

Les fermes de production en pleine terre sont des micro fermes maraîchères ou multifonctionnelles sur des délaissés urbains ou sur les franges de la ville. Elles occupent généralement des superficies comprises entre 1,5 et 3 hectares. Pour assurer leur rentabilité, elles proposent en général des activités complémentaires sous forme de prestations de services (conseils, formation, transformation, accueil de public).

PROJETS MARSEILLAIS EMBLÉMATIQUES

- **Terre de Mars** : micro ferme permaculturelle en maraîchage diversifié, doublée d'une activité traiteur, proposant visites à la ferme et ateliers scolaires
- **Le Talus** : ferme urbaine associative (micro-maraîchage bio), offrant une buvette, de la restauration, des événements, des visites, un poulailler pédagogique et de la location de bacs potagers

Au cœur de la ville, on trouve aussi des exploitations spécialisées produisant sur des toits, des murs, ou en intérieur. Elles ont généralement recours à des procédés de production plus élaborés voire high-tech. De ce fait, elles nécessitent souvent des investissements conséquents et se positionnent sur des productions à forte valeur ajoutée : aromates, jeunes pousses, miel, champignons, fraises.

PROJETS MARSEILLAIS EMBLÉMATIQUES

- **Les champignons de Marseille** : production de pleurotes, cultivées en cave sur un substrat de marc de café collecté chez des restaurateurs
- **Abricotoit** : production de houblon bio sur toit ou terrasse, chez des particuliers, en partenariat avec la Brasserie des Suds ; en un an, 160 Marseillais ont contribué à la production de 3 000 litres de bière au houblon urbain marseillais



LES CHAMPIGNONS DE MARSEILLE

/ AGRICULTURE SERVICIELLE

Dans certains cas, les services deviennent plus importants que la production elle-même, on parle alors d'agriculture servicielle. La culture ou l'élevage sont mobilisés avant tout pour rendre un service, qui peut être la sensibilisation à l'environnement ou la réintroduction d'espaces de nature en ville : végétalisation productive, éco-pâturage pour entretenir les espaces publics, etc. Il s'agit d'un cas spécifique d'agriculture urbaine marchande, où l'exploitation agri-urbaine privée est financée par des collectivités territoriales ou par des entreprises privées gérant des espaces pour le compte des collectivités (aménageurs, attributaires de DSP).

PROJETS MARSEILLAIS EMBLÉMATIQUES

- **Les fermes pédagogiques** (Tour des Pins, Collet des Comtes, Roy d'Espagne) : 3 fermes productives, en élevage ou maraîchage, gérées par la ville de Marseille, dont la vocation est d'accueillir et sensibiliser du public, notamment scolaire
- **Apiculture sur les sites de stockage et production d'eau potable** : 120 ruches installées sur divers sites du groupe Eaux de Marseille, une partie de la production étant donnée à l'association Les Restos du Cœur



APICULTEUR AU PALAIS LONGCHAMP MARSEILLE

/ AGRICULTURE URBAINE À VOCATION NON MARCHANDE OU MIXTE

Dans ce type d'agriculture, la commercialisation n'est pas la finalité centrale du processus productif. Cette agriculture est généralement conduite par des bénévoles ou des salariés dont les salaires ne dépendent pas de la production agricole.

Les productions peuvent être directement consommées par les producteurs : c'est le cas des jardins familiaux exploités individuellement, des jardins partagés exploités collectivement (généralement via une association). À Marseille, c'est ce modèle d'agriculture urbaine qui est le plus répandu, héritage des jardins ouvriers du XIX^e siècle où la fonction première était de subvenir aux besoins des plus démunis par la mise à disposition de lopins de terre. Ces espaces ont progressivement suscité d'autres intérêts en permettant aux citadins de profiter de loisirs populaires et de garder un contact avec la nature. Aujourd'hui, on dénombre à Marseille **52 jardins partagés**, dont 25 sont implantés sur des terrains municipaux, pour **une superficie totale de près de 4 hectares**. Une charte municipale encadre ces jardins partagés depuis 2010. On compte également **12 jardins familiaux**, dont 4 sont implantés sur des terrains municipaux ; s'ils sont moins importants en nombre, ils représentent néanmoins la plus grande superficie avec **23 hectares au total**. La dynamique se poursuit avec 8 jardins partagés et 2 jardins familiaux en cours de création. D'autres formes de ce modèle sont les jardins scolaires ou encore les jardins thérapeutiques en établissements de soins.

PROJETS MARSEILLAIS EMBLÉMATIQUES

- **Les jardins partagés de la Campagne l'Evêque** : jardins créés en 2003 à l'initiative des habitants, au pied du quartier Campagne l'Evêque, qui accueille des événements et animations en lien avec la Maison pour tous du quartier
- **Les jardins familiaux du Castellans** : anciens jardins ouvriers installés à proximité du quartier du Castellans, et qui permettent l'accès des familles du quartier à des légumes frais et la pratique d'une activité de plein air



JARDINS PARTAGÉS DU CASTELLANS

Les productions peuvent également être commercialisées mais dans un but social. C'est le cas des jardins d'insertion, inscrits dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire, créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle.

PROJETS MARSEILLAIS EMBLÉMATIQUES

- **L'ESAT de la Bessonnaire** : production maraîchère et vente directe au sein d'un établissement d'insertion par le travail des personnes en situation de handicap
- **L'ACI des Restos du Cœur** : les Ateliers et chantiers d'insertion préparent les personnes à la réinsertion, via le jardinage, en préalable à l'élaboration d'un projet professionnel et à la reprise d'une formation

En plus des projets de production, seront ici considérés comme partie de l'agriculture urbaine l'ensemble des activités de distribution/commercialisation de ces productions urbaines locales (marchés paysans, épiceries paysannes, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), restaurants fournis localement mais aussi dispositifs de gros et semi-gros à destination de la restauration collective), ainsi que les activités de support à l'agriculture urbaine, qu'il s'agisse de services (formation, conseil) ou de production d'intrants (production de semences ou de compost).

PROJETS MARSEILLAIS EMBLÉMATIQUES

- **Super cafoutch** : supermarché coopératif et participatif, fournissant des produits bio, locaux et en vrac, en cours de montage. Une mini épicerie est déjà en fonctionnement test
- **Le Présage** : restaurant fonctionnant à l'énergie solaire et utilisant des produits bio cultivés dans son propre jardin, le tout avec un fonctionnement coopératif

100 initiatives pour l'agriculture urbaine à Marseille :

Témoignant du dynamisme de l'agriculture urbaine sur la ville de Marseille, une centaine d'initiatives a été recensée.

Ce tableau des 100 initiatives pour l'agriculture urbaine à Marseille recense les actions d'acteurs publics, dont la Métropole, comme d'acteurs privés ; il inclut des projets déjà en cours de mise en œuvre ainsi que des initiatives encore en projet. Afin de s'y repérer facilement, il est organisé suivant la typologie suivante :

- **Projets à dominante productive et alimentaire :** cette catégorie regroupe les projets au sein desquels la dimension marchande est dominante ; ils permettent la production en ville et s'appuient pour leur développement sur des services de distribution et commercialisation locale. Ils sont également soutenus par des activités support (formation, conseil).
- **Projets à dominante environnementale :** cette catégorie regroupe les projets d'agriculture à dominante servicielle, axée sur l'émergence d'une ville durable ; ils permettent la gestion des franges urbaines ainsi que le développement de la nature en ville et de l'économie circulaire.
- **Projets à dominante sociale :** on retrouve au sein de cette catégorie les projets non-marchands où la cohésion sociale et l'inclusion de populations fragilisées sont les objectifs dominants. Le jardin y occupe une place centrale et permet, en plus de la dynamisation du lien social, la sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation.

3 POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET DIFFICULTÉS

Sur les franges de la ville, des conditions de production plein sol très favorables -

En 2017, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, dans son diagnostic en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire Marseille Provence, a permis d'établir une connaissance détaillée du potentiel de production en plein sol. Le diagnostic indique que sur le secteur Centre, comprenant Marseille, les agriculteurs enquêtés font état d'un très bon potentiel des terres (sols profonds et riches). Les conditions climatiques exceptionnelles dues à l'exposition des terres et à la proximité de la mer, permettent un grand nombre de productions et une précocité des récoltes, notamment en maraîchage. Toujours d'après ce diagnostic, le potentiel de foncier agricole marseillais péri-urbain représente 186 hectares, dont seulement 66 hectares sont actuellement valorisés. En terme de surface, le maraîchage domine. Il occupe 20 hectares sur les 66 hectares cultivés, soit 30 %. **Il existe donc un potentiel de terres agricoles de 120 hectares non valorisés.**

Au cœur de la ville, des friches urbaines en nombre - En sus des terres agricoles, Marseille dispose de nombreuses toitures plates, de caves, et de terrains en friche ; des « délaissés urbains » où pourrait se développer une culture hors sol. Ce potentiel de production est, contrairement au potentiel plein sol, encore mal connu. Dans le cas des délaissés urbains, la culture reste toutefois conditionnée à des études approfondies sur le niveau de pollution des sols. Une partie non négligeable de friches serait d'ores et déjà propriété d'entités publiques, ce qui faciliterait la mise à disposition de ces terrains. La Cité de l'agriculture estime à plusieurs dizaines d'hectares les friches urbaines à potentiel agricole appartenant à la Ville de Marseille. Pour la Cité de l'agriculture, ce potentiel de développement intéresse une multitude de porteurs de projets, publics et privés.

Toutefois, l'installation de projets d'agriculture urbaine rencontre un certain nombre de freins, que l'on retrouve ailleurs en France.

Une réglementation qui freine l'installation - Selon l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle, l'agriculture urbaine se situe à la croisée de différents codes (rural, environnement, urbanisme, commercial). Le cadre juridique existant n'a pas été conçu pour cette pratique relativement récente qui se caractérise par une grande diversité de formes et de fonctions. De ce fait, il est parfois difficile de savoir quelles sont les réglementations qui s'appliquent en fonction de chaque type de projet et de leur contexte. Les questions fréquentes qui se posent aux porteurs de projet sont relatives aux statuts de l'activité (génératrice de revenus, agricole ou non...), à la forme juridique de la structure, aux différentes possibilités de mise à disposition du foncier, voire aux normes applicables en fonction du type de production. Selon la Cité de l'agriculture, d'autres freins existent : des freins réglementaires liés aux documents d'urbanisme locaux (intégrant peu les pratiques d'agriculture urbaine) et des freins techniques/juridiques liés à l'accès et à la sécurisation des personnes, dans le cas où l'accueil du public est prévu dans l'activité, qui implique la réalisation d'aménagements coûteux.

Diagnostic agricole du conseil de Territoire Marseille Provence, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, 2017 (maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire Marseille Provence)

Association loi 1901, implantée à Marseille, visant à replacer l'agriculture et la nature au cœur des villes

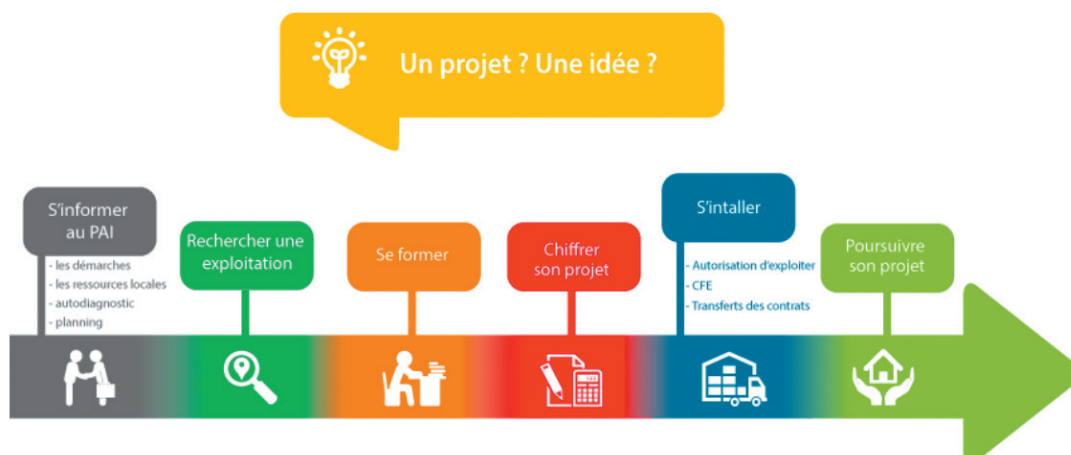
Le montage juridique des projets d'agriculture urbaine, Club ANRU+, Groupe Thématique Agriculture Urbaine, Compte-rendu du GT n°4 (réunion du 23 janvier 2019)

Un accès au foncier souvent précaire - L'accès au foncier constitue un des freins majeurs au développement de l'agriculture urbaine. Il est conditionné à des moyens financiers conséquents et est fortement concurrencé par le marché résidentiel. Sur les terres agricoles situées en frange urbaine, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER PACA) peut intervenir, mais les outils classiques sont insuffisants au vu des niveaux de prix très élevés ; le recours à de nouveaux outils de portage financier devient nécessaire afin de permettre aux porteurs de projet d'éta-ler dans le temps les coûts d'acquisition. En intra-urbain, l'agriculture est souvent considérée comme un outil transitoire pour répondre aux défis rencontrés par les promoteurs immobiliers et aménageurs : revalorisation d'un espace délaissé, réponse à la volonté de supprimer un squat, occupation d'un espace pendant la période de conception précédant une mise en construction, etc. Ces occupations ne permettent pas d'installer les projets, qui peuvent nécessiter plusieurs années d'amendement du sol avant d'atteindre une production de qualité ou des investissements importants, amortissables à long terme. L'occupation de terres doit donc être sécurisée sur des périodes d'une dizaine d'années, ce qui ne correspond pas au modèle d'occupation temporaire. L'agriculture urbaine souffre également d'un « défaut de confiance » des propriétaires fonciers, qui la voit encore trop souvent comme une passade de jeunes gens idéalistes ; un soutien public à l'agriculture urbaine pourrait envoyer un signal positif en ce sens. La mobilisation des fonciers détenus par les acteurs publics (Département, Métropole, Ville, Régie des Transports Métropolitains, Grand Port Maritime de Marseille et les grands propriétaires fonciers (SNCF, EDF, etc.) représente un autre levier d'action pour répondre à cette problématique.

Un accès à l'eau qui grève l'économie des projets - L'accès à l'eau à des tarifs économiquement supportables est un autre enjeu important pour ces projets. Le canal de Marseille dessert les franges de la ville en eau brute (c'est-à-dire en eau n'ayant subi aucun traitement) mais malgré cette ressource exceptionnelle, les tarifs agricoles restent inaccessibles aux agriculteurs urbains (en péri-urbain comme en intra-urbain). Ces tarifs, qui relèvent du contrat de délégation de service public avec la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM), sont réservés exclusivement aux exploitants agricoles qui justifient de cette qualité par la production d'un certificat d'inscription à une Caisse d'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA ou MSA). Hors, les agriculteurs urbains sont majoritairement exclus du statut d'exploitant agricole MSA, car son obtention est conditionnée notamment par un seuil minimal de surfaces agricoles exploitées qui ne correspond pas au modèle économique des exploitations en milieu urbain. Les agriculteurs urbains se voient appliquer des tarifs destinés aux privés et en moyenne 4 fois plus élevés : pour un volume de 4000 m³/an, en eau potable, redevance Agence de l'Eau incluse, un agriculteur urbain pourra payer 6 062 € avec un abonnements « espaces verts privés » au lieu de 1 488 € avec un abonnement « agriculteur au compteur ».

Un conseil spécialisé qui doit encore émerger - En milieu rural et périurbain, l'installation en agriculture est soutenue par des acteurs spécialisés et institués par les pouvoirs publics.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône dispose d'un guichet unique centralisant l'accès à l'ensemble de ses prestations, le Point Accueil Installation, ainsi que présenté graphiquement ci-après.



Ce dispositif permet à l'agriculteur de rechercher du foncier, d'établir son modèle économique, d'être appuyé dans ses formalités administratives (MSA, contrôle des structures, etc.), de se former, bref, d'être conseillé et accompagné par des spécialistes.

La SAFER PACA fournit également un appui aux porteurs de projet via l'accès à des conseillers fonciers territoriaux et via les appels à candidature relatifs aux terres placées sous sa gestion. Ces deux acteurs, s'ils interviennent sur les franges de la ville, sur terrains agricoles, sont encore peu outillés pour faire face aux multiples questionnements des porteurs de projet en agriculture intra-urbaine, qui se situent hors des statuts classiques d'agriculteurs, mobilisent des modèles économiques différents et des techniques culturelles innovantes.

La Cité de l'agriculture, association créée en 2015, propose un accompagnement juridique, technique ou économique des porteurs de projet en agriculture urbaine ainsi que sur la recherche de foncier en ville.

Au niveau des collectivités territoriales, le Département des Bouches-du-Rhône, via sa Direction de l'agriculture et des territoires, a mis en place en 2018 un dispositif d'appui à l'agriculture urbaine, essentiellement financier.

La Direction agriculture de la Métropole appuie les projets d'agriculture urbaine sur trois axes : en collaboration avec la Direction de la stratégie foncière, via une politique d'acquisition d'anciennes propriétés agricoles localisées en ville, afin de permettre l'installation d'exploitations maraîchères privées ; en collaboration avec la Direction de la Politique de la Ville, sur des projets à vocation sociale ; enfin, sur un projet de parc agricole en ville en copilotage avec la DGA Développement urbain.

La Ville de Marseille ne dispose pas d'une direction spécifique pour l'agriculture. Elle organise en revanche la création des jardins partagés et familiaux à travers un service dédié au sein de la Direction de l'Environnement et du Cadre de vie : le Service Nature en ville/Écocitoyenneté. Ce service soutient les porteurs de projets en mettant à leur disposition des terrains, en effectuant des analyses de sol, et en proposant un accompagnement méthodologique et une aide technique. La Direction de l'Environnement et du Cadre de vie gère également les fermes pédagogiques et relais nature de la ville.

De nombreux appuis sont donc proposés mais auprès d'une multitude d'acteurs et sans une coordination qui pourrait les rendre lisibles et accessibles. La complémentarité entre acteurs en vue d'une simplification des procédures d'installation est donc un enjeu clé.

4 QUEL RÔLE STRATÉGIQUE SOUHAITÉ POUR L'AGRICULTURE URBAINE DANS LA MÉTROPOLE ?

Différentes études récentes affirment que l'agriculture urbaine n'a pas aujourd'hui et n'aura pas à moyen terme la capacité de nourrir les villes. Selon une étude AgroParisTech, elle pourrait nourrir au mieux, en englobant l'agriculture périurbaine, entre 3 et 15 % de la population des agglomérations françaises. L'agriculture rurale conserve donc un rôle essentiel pour approvisionner la ville. En ce sens, l'enjeu d'autonomie alimentaire de la métropole est pensé à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône, et place l'agriculture péri-urbaine et rurale, encore appelée « agriculture productive », au cœur des politiques agricoles et alimentaires.

Si elle ne doit pas être considérée comme une solution durable pour nourrir les citoyens, l'agriculture urbaine représente toutefois un puissant outil de construction d'une ville résiliente et inclusive, et c'est à ce titre qu'elle est soutenue dans le présent plan d'action.

Enjeux alimentaires : l'agriculture urbaine comme outil de sensibilisation à l'alimentation et de préservation de l'agriculture

L'agriculture urbaine est une source de produits alimentaires frais pour les villes, qui même si elle reste marginale en termes de parts de marchés, agit comme un levier fort de sensibilisation à la transition alimentaire, au service du consommateur local. Comme le souligne le CESE dans son dernier rapport, eu égard au capital sympathie qu'elle génère, elle favorise l'intérêt des citoyens et citoyennes pour le monde agricole, ses réalités, ses contraintes, ses métiers. Dès lors, si elle reste connectée aux réalités de l'agriculture rurale, elle offre un véritable vecteur de prise de conscience des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation : besoin de préserver les terres arables et de les soustraire à la spéculation immobilière et à l'urbanisation, besoin de favoriser l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices à proximité des villes et nécessité de porter ses choix alimentaires vers des productions locales, de qualité, respectueuses et réparatrices de l'environnement, le tout dans un objectif de sécurité alimentaire.

Elle est également en capacité de recréer du lien avec les activités agricoles périurbaines et rurales. Des systèmes complémentaires de commercialisation peuvent être conçus entre fermes urbaines et périurbaines voire rurales. Les premières qui pratiquent la vente directe pour leurs propres productions peuvent ainsi compléter leur offre avec des produits provenant des secondes, à l'image des Fermes de Gally en région parisienne.

Enjeux environnementaux : l'agriculture urbaine comme outil d'adaptation au service de la nature en ville

En végétalisant l'espace urbain, l'agriculture urbaine contribue à remettre de la nature en ville. De nombreuses recherches scientifiques récentes démontrent qu'elle constitue un facteur d'amélioration de la résilience des villes, dans un contexte d'accélération du changement climatique.

L'agriculture urbaine constitue l'un des outils pour diminuer le phénomène des « îlots de chaleur urbains », dans la mesure où les végétaux contribuent à rafraîchir l'air en milieu urbain en combinant les effets de l'ombre (qui réduit la température des surfaces et de l'air), de l'évapotranspiration (qui refroidit l'air via l'évaporation de l'eau présente dans le sol et les végétaux) et de l'albedo (qui renvoie l'énergie solaire vers l'espace sans transformation en chaleur). Il a ainsi été mesuré à Valence que les températures relevées au sein des espaces verts s'avèrent plus fraîches de 2,5°C par rapport aux températures maximales mesurées en ville. De même, une toiture végétalisée peut faire économiser plus de 40 % de l'énergie consacrée au refroidissement ou au chauffage des bâtiments par rapport à une toiture classique.

L'agriculture urbaine peut recourir à des « technosols », créés au-dessus ou à la place de sols pollués, ou bien sur des surfaces imperméables telles que les toits. Ces technosols, expérimentés par exemple sur les toits de l'AgroParisTech, présentent plusieurs avantages. Ils réutilisent des déchets urbains (terre cuite concassée issue de démolitions, copeaux de bois issus de la taille des arbres et compost urbain ensemencé d'organismes vivants). Ils jouent un rôle important dans la régulation de l'eau grâce à l'humus qu'ils contiennent et réduisent ainsi les risques d'inondation (un toit productif peut retenir entre 50 % et 80 % des eaux de pluie).

En désartificialisant les villes, l'agriculture urbaine peut jouer aussi un rôle important dans la préservation de la biodiversité. Néanmoins, elle doit pour cela s'inscrire dans une vision globale de maintien et de création de corridors écologiques et d'habitats favorables aux espèces locales, en favorisant notamment la diversité floristique ou encore en intégrant des parties non productives et non gérées. Des études ont ainsi montré qu'à défaut de conception agroécologique et de gestion globale incluant la biodiversité au centre de la réflexion, l'agriculture urbaine pouvait favoriser une biodiversité cultivée au détriment de la biodiversité spontanée.

Désartificialiser et végétaliser les sols permet également d'améliorer la régulation et la disponibilité de l'eau et réduit les pollutions engendrées lors du passage des eaux pluviales sur les sols urbains imperméabilisés.

La végétalisation des villes contribue également à la lutte contre les pollutions atmosphériques, en particulier avec les arbres qui absorbent des polluants et filtrent les poussières. Les plantes permettent de plus de lutter contre la pollution acoustique : elles ont la capacité d'absorber et de réfracter les ondes sonores, réduisant ainsi significativement l'ambiance sonore de sites végétalisés en ville.

Enfin, l'agriculture urbaine peut améliorer la gestion des flux de déchets, dans une logique d'éco-système-ville où les biodéchets urbains viennent alimenter une nouvelle production et sensibiliser les habitants à la prévention et au recyclage des déchets.

Enjeux sociaux : l'agriculture urbaine comme outil de cohésion sociale

Avec 59 quartiers dits « prioritaires » au titre de la politique de la ville, les enjeux d'insertion sociale ainsi que d'accessibilité à une alimentation saine sont importants sur la Métropole, et particulièrement à Marseille. L'agriculture urbaine apporte des solutions concrètes sur ces deux problématiques et pourrait devenir un véritable levier d'action dans les quartiers.

Alain Llop, président du Jardin du cheminot de Narbonne « Jardinot », précise qu'une parcelle de 200 m² exempte de pesticides permet de fournir à l'année une famille de six personnes en fruits et légumes de saison. De manière plus générale, la création de liens, de partage, d'amitié et d'entraide autour du jardinage et de l'alimentation ainsi que la capacité des communautés de jardiniers à transcender les milieux sociaux d'origine, ont été largement soulignés par ce dernier.

En matière d'insertion, de nombreuses expériences réalisées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique ont démontré la réussite des projets basés sur l'agriculture urbaine. Cette activité, particulièrement propice à la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi, présente de nombreux

bénéfices : prise de confiance en soi, autonomisation, développement de compétence diverses, apprentissage du travail collaboratif, appréhension des cycles et de la diversité des métiers de la chaîne de production, etc. En 2018, les 110 jardins du réseau d'insertion Cocagne ont formé tous leurs salariés et salariées en insertion (en moyenne 26 heures), un tiers d'entre eux ont trouvé un emploi à l'issue de leur contrat et 23 % ont entamé un parcours de formation. De même, l'association « Graines de Soleil » offre une animation de territoire inclusive près de Marseille. Elle accueille notamment sur son jardin d'insertion des personnes en liberté conditionnelle dont beaucoup, à l'issue de leur peine, se voient offrir un premier contrat au sein de l'association, qui constitue un véritable tremplin vers le monde du travail.

Il est important de noter que tous les types d'agriculture urbaine ne répondent pas aux enjeux de durabilité des villes. Certains avantages mentionnés ci-dessus, notamment environnementaux, ne peuvent être obtenus qu'à la condition d'une prise en compte écosystémique de ces enjeux dans la conception des projets et à la mise en œuvre d'éléments techniques précis. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) souligne que si l'agriculture urbaine est très à la mode et dispose de moyens de communication importants qui mettent en avant ses bienfaits environnementaux (faible consommation d'eau, productivité record, non-utilisation de pesticides, consommation locale donc moins de gaz à effet de serre...), le bilan environnemental complet des projets n'est souvent pas connu. Une évaluation environnementale des projets est donc un élément très important à mettre en œuvre lors de l'accompagnement au montage des projets, en collaboration avec la Direction stratégie environnementale de la Métropole.



QUELS PROJETS POUR LA MÉTROPOLE DEMAIN ?

Suivant les principes préconisés par l'ADEME comme par le CESE, les projets d'agriculture urbaine qui bénéficieront d'un soutien de la Métropole seront des projets s'inscrivant dans une démarche de durabilité et répondront à plusieurs de ces caractéristiques :

- Utilisation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agroécologie, agriculture biologique...)
- Intégration au Projet alimentaire territorial et approvisionnement de la population en produits locaux
- Contribution au renforcement de la cohésion sociale, en particulier dans les quartiers Politique de la Ville
- Participation à la lutte contre les îlots de chaleur ou au maintien de la biodiversité sauvage
- Développement de lien avec les consommateurs (activités pédagogiques, vente directe...)
- Inscription dans l'économie circulaire et dans le métabolisme urbain (recyclage, compostage, méthanisation...)

5 OBJECTIFS ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine entend contribuer à conforter la Métropole dans son projet de développement durable et à la placer sur les rangs des grandes métropoles européennes en matière d'agriculture urbaine :

- **Une métropole qui produit localement des produits ultra-frais pour ses habitants**, et qui fait entrer l'agriculture dans la ville pour sensibiliser à une alimentation saine et mieux faire connaître à tous la richesse de l'agriculture métropolitaine ;
- **Une métropole plus verte**, où l'agriculture est mobilisée pour mieux gérer les franges urbaines, réduire les risques (notamment feu de forêt) et les températures ;
- **Une métropole solidaire**, qui innove pour ses quartiers, et dynamise le lien social entre habitants autour de jardins partagés, collectifs ou scolaires.

Dans sa première phase de mise en œuvre, il totalise 30 actions phares venant traduire concrètement la réponse coordonnée aux enjeux alimentaires, environnementaux et sociaux auxquels la Métropole est confrontée. Ces actions ont été classées selon trois axes stratégiques pour plus de lisibilité. Toutefois, l'agriculture urbaine étant multifonctionnelle par nature, il est à noter que la plupart des actions relèvent de plusieurs axes à la fois.

Le plan d'action permet la mise en place de dispositifs publics facilitant l'émergence des projets d'agriculture urbaine privés, professionnels ou non, et la conduite de projets publics ou publics-privés, d'intérêt général et ayant vocation à créer et tester des modèles d'agriculture urbaine destinés à être répliqués.

Le budget requis pour la mise en œuvre du plan d'action sur l'année 2020 est estimé à 2 188 700 €, dont près d'1,3 million d'euros dédié à l'investissement.

AXE STRATÉGIQUE 1 : SOUTENIR UNE PRODUCTION ET UNE ALIMENTATION LOCALES

- **Planification urbaine** : adapter les documents d'urbanisme (en particulier PLUi) afin de lever les obstacles réglementaires à l'agriculture urbaine, sécuriser le foncier agricole par la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP), à Marseille en particulier (fiche action 1)
- **Accès à l'eau agricole** : améliorer les conditions tarifaires d'accès à l'eau de production des agriculteurs urbains (fiche action 2)
- **Soutien à l'installation professionnelle via l'accès au foncier** : quatre appels à projets seront lancés pour la mise à disposition de fonciers dédiés, soit en milieu péri-urbain : site de la Maussane en cours d'acquisition par la SCIC terre Adonis en partenariat avec la SAFER PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence (fiche action 4), site du vallon des Douces en cours d'acquisition par la Métropole via la SAFER PACA (fiche action 5), site de Sainte-Marthe sur

foncier SOLEAM devant revenir à la Métropole (fiche action 6) ; soit en milieu intra-urbain (installation sur du foncier public mis à disposition, fiche action 7)

- **Mise en place d'un groupe de Coordination-Installation** dédié aux projets professionnels de l'agriculture urbaine, facilitant l'accès aux services de la Métropole, de la Ville de Marseille, de la Chambre d'agriculture et de la Cité de l'agriculture pour un accompagnement simplifié (fiche action 8)
- **Promotion de la reconnaissance d'un statut d'agriculteur urbain au niveau national** (fiche action 9)
- **Appui à la distribution et à la commercialisation locales** : mise en synergie des plateformes alimentaires (fiche action 10), création d'une halle de producteurs de demi-gros à Marseille Est (fiche action 11), réduction des flux logistiques par gestion optimisée du premier et du dernier km, en lien avec la prise d'un arrêté limitant la circulation des camions dans Marseille (fiche action 12), création d'une halle gastronomique en centre-ville de Marseille, vitrine des productions locales (fiche action 13)

AXE STRATÉGIQUE 2 : MOBILISER L'AGRICULTURE URBAINE AU SERVICE D'UNE VILLE DURABLE

- **Renforcement de la place de la nature en ville** : recensement du foncier intra-urbain disponible incluant notamment des délaissés, espaces publics ou friches urbaines (fiche action 3) et lancement d'un appel à projets sur dix de ces fonciers (fiche action 7), création d'un parc agricole sur les piémonts du massif de l'Étoile (fiche action 14), mise en place du plan de gestion du domaine Montgolfier (fiche action 15)
- **Gestion des franges urbaines via l'agriculture** : développement de l'éco-pâturage chez les propriétaires privés en péri-urbain (fiche action 16), développement des pépinières apicoles chez les propriétaires privés (fiche action 17), création d'un verger expérimental en péri-urbain (fiche action 18), projet « En lisières » sur la gestion des franges villes-parcs naturels (fiche action 19)
- **Soutien à l'économie circulaire pour nourrir l'agriculture** : encourager le déploiement des composteurs (fiche action 20) et la réutilisation des déchets verts des collectivités par les agriculteurs urbains (fiche action 21)

AXE STRATÉGIQUE 3 : FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE VILLE INCLUSIVE

- **Création d'un centre de ressources pour les jardins collectifs** destinés à soutenir la mise en place de jardins non professionnels, en lien avec la Ville de Marseille (fiche action 22)
- **Soutien à l'installation de projets pilotes de micro-fermes urbaines en Quartiers Prioritaires de la Ville** : le projet Frais-Vallon dans le Quartier Politique de la Ville Frais-Vallon – La Rose (fiche action 23) porté par la Métropole, donnera lieu à un appel à projets pour installation d'une exploitation ; le projet « Capricorne » (fiche action 24), dans le quartier des Aygalades et porté par la Cité de l'agriculture sera le support d'une recherche-action
- Mise en place d'un **dispositif d'accompagnement à la création de marchés de producteurs, paniers et AMAP solidaires dans les déserts alimentaires** (fiche action 25)

Actions transversales à toutes les initiatives d'agriculture urbaine

- **Pour améliorer l'accès à la formation**, appui au développement des formations en agriculture urbaine – des modules de formation sur une ferme pédagogique *in situ* par le lycée des Calanques (fiche action 26), et des formations en ligne et gratuites par l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable (fiche action 27), incluant des modules à destination des techniciens et élus des collectivités ;
- **Financement coordonné des projets privés d'agriculture urbaine** via la mise en synergie des dispositifs existants (groupe de coordination des financements Métropole - Département) et la création d'enveloppes financières métropolitaines dédiées à l'agriculture urbaine (fiche action 28) ;
- **Accompagnement à la qualité environnementale des projets d'agriculture urbaine**, en permettant le diagnostic de l'impact environnemental des projets présentés aux dispositifs de subvention/appels à projet foncier, et un accompagnement technique à l'amélioration du projet (fiche action 29) ;
- **Soutien au projet d'intérêt général de la Cité de l'agriculture** au bénéfice des projets d'agriculture urbaine comme des habitants au sens large, dans sa mission d'appui aux porteurs de projets et de sensibilisation et éducation (fiche action 30).

SYNTHÈSE DES ACTIONS

N° fiche action	En vert : initiative publique En orange : Initiative privée-publique poursuivant un but d'intérêt général (essaimage)
AXE 1 – SOUTENIR UNE PRODUCTION ET UNE ALIMENTATION LOCALES	
1	Planification urbaine : adaptation des documents d'urbanisme pour permettre l'implantation des projets (PLUi, SCoT) et protection durable du foncier agricole via mise en place d'une ZAP sur les zones A de la ville de Marseille en particulier
2	Amélioration de l'accès à l'eau de production des agriculteurs urbains via l'adaptation des conditions tarifaires de la DSP SEMM
3	Recensement du foncier urbain disponible (terrains pouvant être mis à disposition par les collectivités et grands propriétaires fonciers)
4	Appel à projet foncier périurbain dans le cadre du projet d'acquisition d'un foncier à la Maussane (Marseille 11 ^e) par la SCIC Terre Adonis (dispositif innovant de portage foncier en partenariat public privé dont la SAFER PACA et la Métropole. Première acquisition dans les Bouches-du-Rhône) pour installation d'un exploitant
5	Appel à projet foncier périurbain dans le cadre du projet d'acquisition d'un foncier au vallon des Douces (Marseille 11 ^e) par la Métropole (via un portage SAFER) pour installation d'un exploitant
6	Appel à projets foncier périurbain dans le cadre du projet d'agri-parc des piémonts de l'Étoile (foncier SOLEAM de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe destiné à une rétrocession Métropole) pour installation de 3 à 5 exploitations professionnelles
7	Appel à projets foncier intra-urbain pour installation de 10 projets professionnels sur du foncier public mis à disposition (friches urbaines)
8	Mise en place d'un groupe de coordination des services dédiés à l'installation des projets professionnels d'agriculture urbaine, permettant un accès facilité des porteurs aux différentes directions de la Métropole (Agriculture, Politique de la Ville, Développement économique, Stratégie environnementale), de la Ville (notamment les services en charge des autorisations du droit des sols), à la Cité de l'agriculture et à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.
9	Promotion de la reconnaissance d'un statut de l'agriculteur urbain par les services de l'État et la Mutuelle de Solidarité Agricole
10	Animation des plateformes alimentaires et implantation de la première plateforme régionale bio «manger bio en Provence» , afin de favoriser l'approvisionnement local et de développer les débouchés économiques des agriculteurs
11	Réduction des flux logistiques par gestion optimisée du premier et du dernier km, en lien avec prise d'un arrêté limitant la circulation des camions dans Marseille : expérimentation multi-partenaire (Métropole Aix-Marseille-Provence, La Poste, entreprises de logistique, Marché d'Intérêt National des Arnavaux - MIN) destinée à rationaliser la collecte et la distribution des marchandises des producteurs locaux (vers et depuis le MIN), expérimentation sur collecte des produits à destination du MIN de Châteaurenard.
12	Création d'une halle de producteurs de demi-gros à Marseille Est (essaimage du concept de la halle Terres de Provence existante à Plan de Campagne)
13	Création d' une halle gastronomique en centre-ville, vitrine des productions locales , afin de renforcer l'attractivité du territoire, de redynamiser le centre-ville et de développer les circuits courts et l'accès aux aliments locaux

N° fiche action	En vert : initiative publique En orange : Initiative privée-publique poursuivant un but d'intérêt général (essaimage)
AXE 2 – MOBILISER L'AGRICULTURE AU SERVICE D'UNE VILLE DURABLE	
14	Préfiguration de l'agri-parc des piémonts de l'Étoile : sécurisation de l'agriculture et installation de nouvelles exploitations, développement de nouveaux usages pour le public, restauration de la qualité écologique, patrimoniale et paysagère des lieux
15	Mise en œuvre du plan de gestion du Parc Montgolfier : dans le cadre du projet global de mise en valeur d'un ancien domaine bastidaire (évolution de l'activité agricole, renaturation et ouverture au public du parc, et mise en œuvre d'activités culturelles et patrimoniales), la Métropole financerait une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition de la future structure d'animation et de gestion du site.
16	Projet pilote de développement de l'éco-pâturage périurbain chez les propriétaires privés, afin de soutenir le développement de la filière élevage et de contribuer à la mitigation du risque de feu de forêts sur les franges de la ville
17	Projet pilote de développement des pépinières apicoles chez les propriétaires privés visant à soutenir l'installation d'apiculteurs professionnels et la préservation de la biodiversité
18	Projet « Fruits en ville » de conception et mise en œuvre d'un verger expérimental périurbain à Sainte-Marthe sur du foncier départemental
19	Projet « En lisières » , création d'un espace multifonctionnel entre ville et nature, support de recherche-action, sensibilisation et formation par l'expérimentation
20	Encourager le déploiement des composteurs publics, collectifs ou privés pour sensibiliser au cycle de la matière et pour les usages à domicile
21	Développer la réutilisation des déchets verts des collectivités et paysagistes via le broyage-paillage et/ou en lien avec les agriculteurs

N° fiche action	En vert : initiative publique En orange : Initiative privée-publique poursuivant un but d'intérêt général (essaimage)
AXE 3 – FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE VILLE INCLUSIVE	
22	Création d'une maison des jardins collectifs , permettant le soutien à la création de jardins collectifs, l'accompagnement des pratiques et la mutualisation des outils, la formation des professionnels intervenant dans les jardins, la sensibilisation à l'environnement du grand public...
23	Projet «Frais Vallon» d'installation d'une micro-ferme urbaine dans le Quartier Politique de la Ville Frais-Vallon – La Rose (Marseille 13 ^e). Il constituera un site-pilote pour le montage organisationnel, juridique et technique d'activités agricoles productives en QPV dans la métropole. L'exploitation agricole sera support d'emplois en insertion, aura une forte composante sensibilisation/pédagogie et commercialisera une partie de sa production via une épicerie solidaire à bas coûts dans le quartier.
24	Projet «Capricorne» , de création de micro-ferme urbaine sur un foncier Ville de Marseille et de recherche-action (test de dispositifs de production adaptés au contexte urbain et mesure de l'effet sur le phénomène des îlots de chaleur et la qualité de l'air)
25	Mise en place d'une mesure d'accompagnement technique et financier pour développer les marchés de producteurs, paniers et AMAP solidaires, dans les déserts alimentaires

N° fiche action	En vert : initiative publique En orange : Initiative privée-publique poursuivant un but d'intérêt général (essaimage)
ACTIONS TRANSVERSALES	
26	Formation aux métiers de l'agriculture urbaine développée par le lycée agricole des Calanques, qui inclut l'expérimentation in situ d'un système de production diversifié ; l'élaboration de référentiels sociotechniques ; et enfin la commercialisation de la production auprès des cantines scolaires.
27	Projet SESAME « Soutenir l'Entrepreneuriat et les Savoir-faire en Agriculture dans les Métropoles », qui aboutira à la diffusion gratuite (open source) de modules de formation : - formation en agriculture urbaine à intégrer aux formations des lycées agricoles et centres de formations - formations dédiées aux élus et techniciens des collectivités afin de les sensibiliser à l'agriculture métropolitaine et aux systèmes alimentaires territoriaux
28	Financement coordonné des projets privés d'agriculture urbaine via la mise en synergie des dispositifs existants : aides à l'agriculture urbaine et régimes d'aide directe agricole du Département, aides économiques de la Métropole au titre du Développement économique, subventions de la Métropole au titre de la Politique de la Ville et du soutien à l'agriculture
29	Accompagnement à la qualité environnementale des projets d'agriculture urbaine : diagnostic de l'impact environnemental des projets présentés aux 5 dispositifs/ appels à projet, accompagnement technique à l'amélioration et possible labellisation du projet
30	Soutien au projet d'intérêt général de la Cité de l'agriculture : benchmarking sur l'agriculture urbaine en planification urbaine, caractérisation des besoins des porteurs de projet, élaboration d'une boîte à outil installation professionnelle, appui au recensement du foncier urbain disponible, participation au groupe « Coordination Installation », suivi des projets installés, communication sur les initiatives du territoire et sensibilisation sur la multifonctionnalité de l'agriculture

